

Canada

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Canada compte 94 conventions fiscales en vigueur³⁶, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-deux de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Le Canada a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 29 août 2019. L'IM est entré en vigueur pour le Canada le 1^{er} décembre 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

Le Canada a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Allemagne, le Brésil, les États-Unis, la Norvège et la Suisse.

Le Canada met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP³⁷.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Canada.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Canada

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Algérie*	Non	Non	COP
3	Allemagne	Non	Non	
4	Argentine	Non	Oui, IM	COP
5	Arménie	Non	Oui, IM	COP
6	Australie	Oui, IM		COP
7	Autriche	Oui, IM		COP
8	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
9	Bangladesh*	Non	Non	COP
10	Barbade	Oui, IM		COP
11	Belgique	Oui, IM		COP
12	Brésil	Non	Non	
13	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP

³⁶ Il s'agit d'un Accord en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu conclu entre le Bureau commercial du Canada à Taipei et le Bureau économique et culturel de Taipei au Canada.

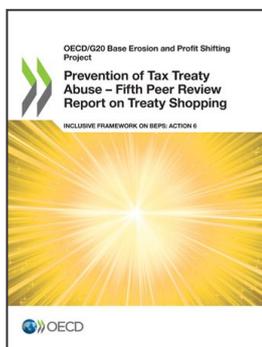
³⁷ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, le Canada choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). Le Canada a déclaré, conformément à l'article 7(17)(a) de l'IM, que même si elle accepte d'appliquer uniquement la règle COP à titre provisoire, elle a l'intention d'adopter, dans la mesure du possible, une règle LOB venant compléter ou remplacer la règle COP *via* des négociations bilatérales.

14	Cameroun	Non	Oui, IM	COP
15	Chili	Oui, IM		COP
16	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
17	Chypre*	Oui, IM		COP
18	Colombie	Non	Oui, IM	COP
19	Corée	Oui, IM		COP
20	Côte d'Ivoire	Non	Oui, IM	COP
21	Croatie	Oui, IM		COP
22	Danemark	Oui, IM		COP
23	Égypte	Oui, IM		COP
24	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
25	Espagne	Non	Oui, IM	COP
26	Estonie	Non	Oui, IM	COP
27	États-Unis	Non	Non	
28	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
29	Finlande	Oui, IM		COP
30	France	Oui, IM		COP
31	Gabon	Non	Oui, IM	COP
32	Grèce	Oui, IM		COP
33	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
34	Hongrie	Oui, IM		COP
35	Inde	Oui, IM		COP
36	Indonésie	Oui, IM		COP
37	Irlande	Oui, IM		COP
38	Islande	Oui, IM		COP
39	Israël	Oui, IM		COP
40	Italie	Non	Oui, IM	COP
41	Jamaïque	Non	Oui, IM	COP
42	Japon	Oui, IM		COP
43	Jordanie	Oui, IM		COP
44	Kazakhstan	Oui, IM		COP
45	Kenya	Non	Oui, IM	COP
46	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
47	Lettonie	Oui, IM		COP
48	Lituanie	Oui, IM		COP
49	Luxembourg	Oui, IM		COP
50	Malaisie	Oui, IM		COP
51	Malte	Oui, IM		COP
52	Maroc	Non	Oui, IM	COP
53	Mexique	Non	Oui, IM	COP
54	Moldova*	Non	Non	COP
55	Mongolie	Non	Non	COP
56	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
57	Norvège	Non	Non	
58	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
59	Oman	Oui, IM		COP
60	Pakistan	Oui, IM		COP
61	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	Oui, IM	COP
62	Pays-Bas	Oui, IM		COP
63	Pérou	Non	Oui, IM	COP
64	Philippines*	Non	Non	COP
65	Pologne	Oui, IM		COP
66	Portugal	Oui, IM		COP

67	République dominicaine	Non	Non	COP
68	République slovaque	Oui, IM		COP
69	République tchèque	Oui, IM		COP
70	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
71	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
72	Sénégal	Non	Oui, IM	COP
73	Serbie	Oui, IM		COP
74	Singapour	Oui, IM		COP
75	Slovénie	Oui, IM		COP
76	Sri Lanka	Non	Non	COP
77	Suède	Non	Oui, IM	COP
78	Suisse	Non	Non	
79	Tanzanie*	Non	Non	COP
80	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
81	Trinité-et-Tobago	Non	Non	COP
82	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
83	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
84	Ukraine	Oui, IM		COP
85	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP
86	Zambie	Non	Non	COP
87	Zimbabwe*	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Équateur*	Non
2	Guyana*	Non
3	Kirghizistan*	Non
4	Madagascar*	Non
5	Ouzbékistan*	Non
6	Taipei chinois*	Non
7	Venezuela*	Non



Extrait de :
**Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review
Report on Treaty Shopping**
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Canada », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/6d0b830b-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.